



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

**MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,
DE POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES STATISTIQUES**



Validation des Textes de l'Observatoire National de Santé du Niger (ONS)

HOTEL HOMELAND NIAMEY : DU 15 AU 16 FEVIER 2023



Soumis par : Mme Aichatou Issaka	Date : Date : Du 15 au 16/02/2023 Lieu : Hôtel Homeland
Objet : Validation des Textes de l'Observatoire National de Santé du Niger	
I. OBJECTIFS Objectif Général : L'objectif général de l'atelier est la validation des projets de textes portant le statut et l'encrage institutionnel et le fonctionnement de l'observatoire national de la santé du Niger Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none">➤ Expliquer l'organigramme et le fonctionnement de l'ONS➤ Valider le projet des textes sur le statut et le fonctionnement de l'ONS	
II. DEROULEMENT DE L'ATELIER Le mot d'ouverture de l'atelier a été prononcé par la Directrice des Statistiques du Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales. Dans son allocution, elle a rappelé l'Objectif visé par	

cet atelier et expliqué le contexte de mise en place de l'observatoire national de Santé du Niger. Elle a aussi situé l'importance que revêt cet atelier, ayant un caractère multisectoriel et multidimensionnel et constitue une occasion pour mieux définir et valider les textes portant sur le statut et le fonctionnement de l'Observatoire National de la Santé du Niger pour ainsi renforcer le Système National d'Information Sanitaire du pays.

Pour le bon déroulement des travaux, une méthodologie interactive a été adaptée. Il s'est agi des présentations suivies des discussions en plénières. Ces dernières ont entre autres porté sur les points suivants :

- Contexte de l'ONS,
- Principales fonctions d'un observatoire suivant OMS-Afro,
- Fonctionnement de l'observatoire National de la santé (ONS),
- Les principes de fonctionnement de l'ONS,
- Les organes de l'observatoire (Conseil d'Administration, (multi sectoriel) conseil scientifique (pluridisciplinaire) et la direction générale (département administratif et financier, département développement des connaissances, département études et recherches, et le département TIC et Archivage).

Il a été important de préciser les principes de fonctionnements de l'ONS qui montrent son positionnement vis-à-vis des acteurs-trices. Ainsi les principes suivants ont été présentés :

- L'ONS ne réalise pas de collecte de données primaires sur le terrain ;
- L'ONS travaille sur les données secondaires produites par les différentes sources de données existantes ;
- L'ONS produit des informations stratégiques par une analyse croisée des données des différentes sources ;
- En cas de besoin de données primaires complémentaires à ses analyses, l'ONS s'appuie sur les producteurs classiques de données ;
- L'ONS appuie les différentes sources de données pour l'amélioration de la qualité des données en amont ;
- L'ONS veille à faire correspondre les enjeux sanitaires avec les évidences produites ;
- L'ONS fait la promotion de la prise de décision basée sur les évidences.

Il a été également présenté la mission, les objectifs, ainsi que les organes de l'observatoire.

Chaque présentation est suivie des discussions et des échanges enrichissants à travers lesquels les participants posent des questions d'éclaircissement ou apportent des contributions.

Après les participants ont dans un premier temps passé à la lecture et amendement du projet de

décret portant « **création d'un établissement public à caractère scientifique, technique et culturel dénommé ONS** »

Ensuite c'était le tour du deuxième document intitulé « le **projet de statuts de l'ONS** » d'être corrigé, amendé et validé de la même manière par les participants.

Étant donné que les participants n'étaient pas les mêmes qu'à l'atelier consultatif, une longue séance de discussions a eu lieu sur l'ancrage institutionnel. En effet, à l'atelier consultatif, la tendance avait été de placer l'ONS au niveau de la Primature pour lui donner l'envergure multisectorielle nécessaire. Cependant, au regard des prescriptions des textes en matière d'établissement public, cette option n'était pas possible. Il a alors été proposé le rattachement de l'ONS au cabinet du Ministre de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales.

Après l'amendement des textes sus cités, le consultant juriste a expliqué la suite du processus qui est la soumission des textes au Conseil des Ministres, nécessitant la préparation d'un projet de décret d'adoption des textes.

La dernière présentation quant à elle a porté sur l'architecture informatique de l'ONS dont entre autres rubriques suivantes ont été déclinées : Salle du serveur, Salle multifonctionnelle, Salle de réunion, Équipements du personnel, Matériels de stockage, Secrétariat.



RECOMMANDATIONS

Notification a été faite aux consultants d'en tenir compte dans les textes qui seront soumis aux autorités compétentes. Il a également été rappelé les suggestions importantes de l'atelier :

- Le consultant expert juriste proposera un projet de décret portant approbation des statuts de l'ONS,
- Le Secrétariat Général du ministère enverra une lettre aux structures membres du GTT ONS pour demander de nommer un représentant titulaire et un suppléant,
- Le GTT se réunira le vendredi 17 février pour faire le point de la mission d'élaboration des textes et discuter des prochaines étapes.